

Régie du bâtiment du Québec

Étude des crédits

2026-2027

**Demande de renseignements
généraux
de l'Opposition**

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

**TABLE DES MATIÈRES**

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2025-2026 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour ;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission ;
 - c) les personnes rencontrées ;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;
 - f) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage
 - g) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants ;
 - h) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant ;
 - les détails de ces ententes ;
 - les résultats obtenus à ce jour ;
 - i) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

2. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

 - a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ;
 - b) le but visé par chaque dépense ;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
 - d) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par le ministère ou l'organisme :

 - e) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ;
 - f) le but visé par chaque dépense ;
 - g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
 - h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

 - i) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ;
 - j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité ;
 - k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc. ;
 - m) le but visé par chaque dépense ;
 - n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
 - o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

3. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

 - a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ;
 - b) le but recherché par chaque dépense ;
 - c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

 - d) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 ;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;
 - h) le but visé par chaque dépense ;
 - i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

4. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2025-2026, en indiquant :
 - a) les noms du professionnel ou de la firme ;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final) ;
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé) ;
 - d) la date d'octroi du contrat ;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments ;

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

**TABLE DES MATIÈRES**

- f) l'échéancier ;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
5. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet ;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
 - m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2025-2026.
6. Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir
- a) les coûts estimés par année;
 - b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
 - c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
 - d) la liste des fournisseurs;
 - e) une copie du plan de déploiement.
7. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :
- a) la photocopie ;
 - b) le mobilier de bureau ;
 - c) l'ameublement ;
 - d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes ;
 - e) le distributeur d'eau de source ;
 - f) le remboursement des frais de transport ;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement ;
 - h) le remboursement des frais de repas ;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes ;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec ;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.
8. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chaque dépense liée à la téléphonie :
- a) le coût des contrats téléphoniques;
 - b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
 - c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
 - d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
 - e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);
 - f) les coûts d'acquisition des appareils;
 - g) le coût d'utilisation des appareils;
 - h) les noms des fournisseurs;
 - i) les ordinateurs portables;
 - j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

**TABLE DES MATIÈRES**

9. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 :
- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
 - b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
 - c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
 - d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
 - e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée par catégories d'emploi.
 - g) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
 - h) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
 - i) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
 - j) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
 - k) le nombre d'employés permanents et temporaires.
 - l) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
 - m) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
10. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2025-2026 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) le coût total de ladite location;
 - d) le coût d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - e) la durée du bail;
 - f) le propriétaire de l'espace loué;
 - g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation;
 - h) la superficie totale réellement occupée;
 - i) la superficie inoccupée;
 - j) le coût de location au mètre carré;
 - k) le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
11. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2025-2026, fournir :
- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) La valeur estimée de ceux-ci;
 - c) Les coûts d'entretien annuel;
 - d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci;
12. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2025-2026, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :
- a) les dates des travaux ;
 - b) les coûts ;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
13. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2025-2026, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) la masse salariale totale par cabinet;

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

**TABLE DES MATIÈRES**

- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - f) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2025-2026;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - l) si l'employée a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
14. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne ;
 - b) le poste occupé ;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant ;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle ;
 - e) la date de l'assignation hors structure ;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu ;
 - g) les prévisions pour 2026-2027.
15. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial ;
 - b) le salaire ;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu ;
 - d) la date de la mise en disponibilité ;
 - e) les prévisions pour 2026-2027.
16. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2025-2026, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.) ;
 - b) par catégorie d'âge ;
 - c) prévisions pour 2026-2027.
17. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne ;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme ;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant ;
 - d) l'assignation initiale ;
 - e) l'assignation actuelle ;
 - f) la date de l'assignation hors structure ;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
18. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2025-2026, en précisant pour chaque abonnement :
- a) le coût de chacun ;
 - b) le fournisseur ;
 - c) la nature du service.
 - d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

19. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisés par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

#	TABLE DES MATIÈRES
---	--------------------

20. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
 - a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
 - g) le nombre de visiteurs uniques mensuellement;
 - h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines
 - i) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - j) le responsable du contenu sur le site.

21. Pour 2025-2026, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
 - a) les régions et les villes visitées ;
 - b) les personnes et organismes rencontrés ;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
 - d) les raisons du déplacement ;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour ;
 - f) les coûts ventilés ;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

22. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2025-2026:
 - a) le détail des mandats ;
 - b) le coût (déplacements, etc.) ;
 - c) le nombre de ressources affectées ;
 - d) le nombre de rencontres ;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre ;
 - f) l'objet ;
 - g) les dates.

23. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

24. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.

25. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.

26. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2025-2026, ainsi que les prévisions pour 2026-2027 et 2025-2026, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

27. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

28. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

29. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2025-2026 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

**TABLE DES MATIÈRES**

30. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2025-2026 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2025-2026. Pour chacun de ces programmes existants en 2025-2026, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2025-2026, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
31. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
32. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
33. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :
 - a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
 - c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.
34. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.
35. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure: g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;
36. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure: n) Plan d'action de développement durable.
37. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.
38. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2025-2026:
 - a) Les sommes dépensées;
 - b) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.
39. Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.
40. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026
 - a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
41. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026 :
 - a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2025-2026 au sein de la direction des communication. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demandes de renseignements généraux de l'opposition

#	TABLE DES MATIÈRES
---	--------------------

42. Veuillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « Lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :
 - a) Les dates;
 - b) L'endroit précis;
 - c) La liste des personnes présentes;
 - d) L'ordre du jour;
 - e) Les procès-verbaux;
 - f) Les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)

43. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.
 - a) Nombre de stagiaires reçus;
 - b) Heures de stages effectués;
 - c) Rémunération totale déboursée

44. Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones
 - a) fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.

45. Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans

46. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42^e législature.

47. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

48. Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

49. Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

50. Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer :
 - a) le nombre d'employés recrutés à l'étranger, en précisant le statut d'immigration au moment de l'embauche (permis de travail temporaire, résidence permanente, autres);
 - b) le nombre de missions de recrutement effectuées à l'étranger, en précisant les pays visés et les secteurs d'emploi concernés;
 - c) les sommes dépensées pour les activités de recrutement international (missions, agences, consultants, publicité, relocalisation, accompagnement);
 - d) le nombre de contrats conclus avec des firmes externes pour soutenir le recrutement à l'étranger;
 - e) les catégories d'emploi pour lesquelles un recrutement international a été jugé nécessaire;
 - f) le taux de rétention après 12 et 24 mois des personnes recrutées à l'étranger;
 - g) toute directive ou orientation ministérielle émise au cours de cette période concernant la réduction, le maintien ou l'augmentation du recours au recrutement international;
 - h) les mesures mises en place pour favoriser prioritairement le recrutement et la formation de la main-d'œuvre locale.

51. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-01

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2025-2026 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;

Le détail des déplacements hors Québec est présenté dans le tableau ci-annexé.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RBQ en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/transparence/>

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Objet du déplacement	Endroit(s) visité(s)	Date et durée du voyage	Personnes rencontrées	Nom des participants	Commentaires	Total des coûts RBQ
Réunions du « CSA Electrical week »	Ottawa	2025-06-12 et 13	Regroupe les différents comités techniques et stratégiques relativement aux installations électriques (Code Canadien de l'Électricité Partie 1 et Partie 2), SCORES ainsi qu'à la réunion de CACES (Canadian Advisory Committee on Electrical safety) du Conseil Canadien des Normes.	Stéphane Mercier	50% des dépenses remboursées par CSA.	336,199\$
Visite de la Régie du bâtiment du Québec au Centre de recherche en construction du CNRC	Ottawa	2025-08-25	Représentants du CNRC	Rym Raoui Mehdi Hellel Belkacem Bounoua Francis Scabellone Rabah Hammoud Benoît Descôteaux		545.60\$
Réunions du « CSA Electrical week »	Toronto	2025-11-17 au 2025-11-21	Regroupe les différents comités techniques et stratégiques relativement aux installations électriques (Code Canadien de l'Électricité Partie 1 et Partie 2), SCORES ainsi qu'à la réunion de CACES (Canadian Advisory Committee on Electrical safety) du Conseil Canadien des Normes.	Stéphane Mercier	50% des dépenses remboursées par CSA.	929,58\$
Woodrise 2025 - 5 ^{ème} Congrès international	Vancouver	2025-09-19 au 26	Congressistes	Gaétan Pelletier	Inclus les frais d'inscription, de repas, d'hébergement, de transport	5783,37\$

Objet du déplacement	Endroit(s) visité(s)	Date et durée du voyage	Personnes rencontrées	Nom des participants	Commentaires	Total des coûts RBQ
Rencontre annuelle National Board-ASME. Semaine de mise à jour des Codes ASME. Participation active dans les Codes ASME Section VIII Div.1 et ASME QAI-1.	Salt Lake City, (Utah) USA	2025-05-10 au 2025-05-17	Comité Codes ASME section VIII Div.1 et ASME QAI-1.	Aziz Khssassi	Dépenses remboursées par le National Board of Vessels Inspector, à l'exception des indemnités quotidiennes pour le coucher	100,47 \$
Rencontre de comité de Code NBIC – Part 3	Cincinnati, (Ohio) USA	2025-07-06 au 2025-07-10	Membres votant et représentants des juridictions et agences d'inspection autorisées	Aziz Khssassi	Dépenses remboursées par le National Board of Vessels Inspector, à l'exception des indemnités quotidiennes pour le coucher	65,38 \$
Rencontre annuelle ACI et ensuite rencontre technique annuelle des Codes CSA-B51 / CSA-B52 : Échanges avec le National Board, Échanges avec CNSC, harmonisation, incidents, soudage & MMF, diverses discussions techniques, votes et présentations techniques	Niagara Falls	2025-09-08 au 2025-09-12	<ul style="list-style-type: none"> - Membres de l'association canadienne des chefs inspecteurs, - Membres des comités techniques des Codes CSA-B51 / CSA-B52, - Membres du National Board, Membres du CNSC 	Aziz Khssassi	Certains repas pris en charge par les organisateurs L'hôtel est le choix des organisateurs.	1746,18 \$
Réunion annuelle CSA-B51 & CSA-B52. Représentation de la RBQ à titre de membre votant du CSA-B51 & du CSA-B52 et de vice-président du comité CSA-B52. Participation aux discussions techniques, votes, présentations et aux séances des deux comités.	Niagara Falls	2025-09-10 au 2025-09-12	Membres des comités CSA-B51 & CSA-B52	Myriam St-Georges	50% des dépenses remboursées par CSA.	1390,00 \$
Rencontre du comité sur les qualifications en inspection « Committee on Qualifications for Inspection – CQI » du National Board of	Saratoga Springs, New York, USA	2025-09-22 au 2025-09-25	Comité National Board.	Aziz Khssassi	Dépenses remboursées par le National Board of Vessels Inspector, à l'exception des	33,18 \$

Objet du déplacement	Endroit(s) visité(s)	Date et durée du voyage	Personnes rencontrées	Nom des participants	Commentaires	Total des coûts RBQ
Boiler and Pressure Vessel Inspectors. Travaux sur la norme de qualification RCI-1 / NB-263 et autres.					indemnités quotidiennes pour le coucher	
Rencontre technique annuelle des chefs inspecteurs National Board & rencontre Technique ASME : Présentations & ateliers techniques, revue des nouvelles éditions de Codes, participation aux discussions techniques, décisions	Columbus (Ohio) USA	2025-10-06 au 2025-10-10	Chefs inspecteurs (National Board)	Aziz Khssassi	Dépenses remboursées par le National Board of Vessels Inspector, à l'exception des indemnités quotidiennes pour le coucher	66,35 \$
Formation IS Formation est nécessaire pour l'inspection des installations sous pression et un préalable pour l'inspection des réparations des équipements sous pression.	Colombus USA	2025-10-13 au 2025-10-24	Formation donnée par le National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors à Columbus	Nourreddine Mirad		3100,63 \$
Rencontres techniques de comités ASME. Participation et représentation obligatoire de la RBQ au sein du comité QAI-1 pour les qualifications et responsabilités de l'agence d'inspection autorisée. Participation au comité ASME Section VIII Div.1. Réunion ASME avec les AIA le jeudi et le vendredi 6 et 7 novembre 2025.	Dallas (Texas) USA	2025-11-02 au 2025-11-08	Comités ASME	Aziz Khssassi	Certaines dépenses remboursées par le National Board of Vessels Inspector.	531,02 \$
Table stratégique canadienne sur l'harmonisation des codes de construction	Halifax Canada	2025-11-18 au 2025-11-20	Sous-ministres des provinces et territoires participant à la Table stratégique canadienne sur l'harmonisation des codes de	Philippe Jacobsen	Repas lors de la Table pris en charge par les organisateurs.	1 315,30 \$

Objet du déplacement	Endroit(s) visité(s)	Date et durée du voyage	Personnes rencontrées	Nom des participants	Commentaires	Total des coûts RBQ
			construction ainsi que les participants du CNRC			

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-02

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Événement organisé par la RBQ :

Aucun événement n'a été organisé par la RBQ pour cette période.

Événement organisé par un professionnel ou par une firme externe :

Aucun événement n'a été organisé par un professionnel ou par une firme externe pour cette période.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-03

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Organisées par le ministère ou l'organisme :

Nous n'avons pas de formation de communication organisée par le ministère ou l'organisme.

Données par une firme externe :

- Nous n'avons reçu de formation donnée par une firme externe.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RBQ en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/acces-et-diffusion-de-linformation/diffusion-de-linformation/autres-documents/depenses/>

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-04

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2025-2026, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Les informations sur les contrats de moins de 25 000 \$ figurent dans le tableau annexé à la présente fiche.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RG-04_ANNEXE 1

1er avril 2025 au 31 janvier 2026

Contrats octroyés			
#	Fournisseur	Montant contrat	Description
1	Enveloppe Laurentide inc.	5 530,00 \$	Impression d'enveloppe corporatives pour les envois postaux de la Régie du bâtiment du Québec
2	Citron Hygiene LP	5 568,00 \$	Entretien de l'ensemble des troussees de premiers soins dans les bureaux de la Régie du bâtiment du Québec
3	Paula Marquis	5 760,00 \$	Expertise-conseil pour l'analyse et la rédaction de descriptions d'emplois
4	SonAV inc.	6 013,20 \$	Modifications et ajustements d'installation audio/vidéo des salles d'audiences par un expert externe en audio-visuel
5	Infowise Solutions Ltd	6 166,83 \$	Acquisition de licences Infowise pour le rehaussement de la plateforme SharePoint SE
6	Westrena Investments Ltd. (Le Centre Sheraton Montréal Hôtel)	6 383,16 \$	Réunion du comité canadien de l'harmonisation des codes de construction les 22 et 23 octobre 2025
7	Sani-Fontaines Inc.	6 600,00 \$	Entretien des fontaines d'eau installées dans les locaux de la Régie du bâtiment du Québec
8	Gestion Hôtel Laval inc. (Grand Hôtel Times Laval)	7 000,00 \$	Séance du conseil d'administration du 15 octobre 2025 et atelier de réflexion
9	Supremax inc.	7 632,00 \$	Impression d'enveloppes corporatives à fenêtre numéro 10 ADE-034-RQ.
10	National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors	9 548,03 \$	Renouvellement des qualifications National Board pour les inspecteurs en équipements sous pression dans le cadre de l'agence d'inspection autorisée
11	Consultants Genova inc.	9 995,00 \$	Soutien technique et audit de sécurité des remontées mécaniques
12	Services Flo inc.	12 600,00 \$	Contrat de gestion général pour le bon fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques
13	Jacques Leroux	15 000,00 \$	Expertise-conseil en stratégie de gestion et en cadre juridique des organismes publics
14	Adviso conseil inc.	16 855,00 \$	Configuration et optimisation des outils statistiques
15	Premier Continuum inc.	18 246,00 \$	Licence d'utilisation du logiciel d'automatisation ParaSolution
16	9438-2405 Québec inc.	20 323,10 \$	Nettoyage et réparation à la suite d'un incendie au bureau de Montréal
17	DMA Architectes S.E.N.C.R.L.	23 500,00 \$	Rédaction d'une fiche technique pour la transformation de couvents en immeubles à logements
18	Dominique Bérard	23 680,00 \$	Conception et diffusion de formations dans le domaine du gaz
19	Hub International Québec Limitée	24 000,00 \$	Valider la grille de tarification 2026 et fournir des avis professionnels quant à la révision du règlement

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-05

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous- traitants dans le domaine des TI en 2025-2026.

m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous- traitants dans le domaine des TI en 2025-2026.

Aucune pénalité n'a été appliquée.

Pour les sous-questions a), b), d), e), f), g) et i) l'information sur les projets informatiques de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-06

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année;
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données : 25 200 \$
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité : aucun
- d) la liste des fournisseurs : les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/faire-affaire-gouvernement/services-organisations-publiques/services-de-plateformes-technologiques/courtier-infonuagique>.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
 DE L'OPPOSITION**

RG-07

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2025-2026, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I a) au Québec
 - II b) à l'extérieur du Québec

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Ce tableau correspond aux dépenses pour les membres de la haute direction.

Dépenses	<u>Du 1^{er} avril 2025</u> <u>au</u> <u>31 janvier 2026</u>
a) la photocopie	7 851,35 \$
b) le mobilier de bureau	0 \$
c) l'ameublement - divers mobiliers pour la RBQ	0 \$
d) décoration et embellissement	0 \$
e) le distributeur d'eau de source	0 \$
f) le remboursement des frais de transport	Voir note
g) le remboursement des frais d'hébergement	Voir note
h) le remboursement des frais de repas	Voir note
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement <ul style="list-style-type: none"> • au Québec • à l'extérieur du Québec 	Voir note Voir note

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Note : L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site internet du ministère en vertu du Règlement sur la

diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 21).

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/acces-et-diffusion-de-linformation/diffusion-de-linformation/autres-documents/depenses/>

Régie du bâtiment du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

RG-08

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);
- f) les coûts d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

b) 1 825,55 \$

c) 29,56 \$

d) 658 \$

Pour les sous-questions a), f), g) et h) l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25). <https://www.rbq.gouv.qc.ca/acces-et-diffusion-de-linformation/diffusion-de-linformation/autres-documents/depenses/>.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-09

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027:

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- d) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- e) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée par catégories d'emploi.
- f) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- g) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- h) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- i) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- j) le nombre d'employés permanents et temporaires.
- k) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- l) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs.

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-10

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2025-2026 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) le coût d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1^{er} avril 2024, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) le propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation;
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Les informations demandées sur les baux sont fournies en annexe à la présente fiche.

d) le coût d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1^{er} avril 2025, la nature des travaux et le ou les bureaux visés:

OBJET	COÛT
Coût lié à l'aménagement en non-assigné du 8 ^e et du 12 ^e étage du 800, place d'Youville, Québec	88 808,54 \$
Coût lié à l'aménagement de la salle d'examen du bureau de Montréal, 255, boul. Crémazie Est, suite 040	7 842,56 \$

e) la durée du bail

La réponse est fournie en annexe.

g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation

Il n'y a aucun coût lié à une résiliation de bail en cours d'année.

Pour les sous-questions a), b), c) et f), l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27) à l'adresse suivante :

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/acces-et-diffusion-de-linformation/diffusion-de-linformation/autres-documents/depenses/>

Annexe - Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes

Emplacement	Durée du bail
Location - bureau 170 rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 120 Gatineau	Entente d'occupation ¹
Location - bureau 3885 boul. Harvey, 4 ^{ème} étage Saguenay	1995-06-01 2028-12-31
Location - bureau 1800 le Corbusier, 1 ^{er} étage Laval	2000-05-01 2030-04-30
Location - bureau 201 Place Charles-Lemoyne, bureau 3.10 Longueuil	Entente d'occupation ¹
Location - bureau 255 boul. Crémazie Est Montréal	2020-07-17 2030-12-16
Location - bureau 800 Place d'Youville Québec	2004-11-01 2026-10-31
Location – entrepôt 1665 boul. Wilfrid-Hamel Québec	Entente d'occupation ¹
Location - bureau 337 rue Moreault, 1 ^{er} étage Rimouski	Entente d'occupation ¹
Location - bureau 180 boul Rideau Rouyn-Noranda	Entente d'occupation ¹
Location – bureau 200, rue Belvédère Nord, bureau 4.10 Sherbrooke	Entente d'occupation ¹
Location – bureau 100, rue Laviolette, bureau 115 Trois-Rivières	Entente d'occupation ¹
Location – bureau 140, boul. Crémazie Ouest Montréal	2024-12-10 2034-12-09

¹ Pour tous les espaces de bureau dont la SQI est propriétaire, une entente d'occupation gouverne l'accord entre la SQI et la RBQ.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-11

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2025-2026, fournir :

- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) La valeur estimée de ceux-ci;
- c) Les coûts d'entretien annuel;
- d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

Aucun actif immobilier excédentaire inoccupé.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-12

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2025-2026, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir:

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Pas de travaux effectués dans les locaux de la haute direction pour cette période.

L'information fournie inclut les cabinets ministériels. Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-13

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2025-2026, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2025-2026;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employée a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

Sans objet pour la RBQ.

SOURCE : SGAI
COLLABORATION :
VALIDATION : SGAI
DATE : 2025-03-03

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-14

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère:

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
- g) les prévisions pour 2026-2027

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

La Régie du bâtiment du Québec comptait deux personnes hors structure au 31 janvier 2026.

- b) Poste : Cadre, conseiller au PDG
- c) Salaire : 124 029 \$
- d) Assignation initiale : Service de la qualité des travaux et du soutien aux inspecteurs.
Assignation actuelle : Bureau du président-directeur général.
- e) Date assignation hors structure: 2023-12-14
- f) Date de fin d'assignation hors structure : Non connue

- b) Poste : Cadre, Responsable des mandats spéciaux VPE
- c) Salaire : 169 634 \$
- d) Assignation initiale : Vice-présidence aux Enquêtes.
Assignation actuelle : Vice-présidence aux Enquêtes.
- e) Date assignation hors structure: 2024-05-15
- f) Date de fin d'assignation hors structure : Non connue

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-17

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucune personne de la RBQ n'était dans cette situation.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-18

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2025-20256 en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégories.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Fournisseurs / Nature du service	Coûts
Centre d'acquisitions gouvernementales (droit d'auteur revue de presse écrite – 116 personnes)	16 022,04 \$
I.C.I. Influence communications inc. (Veille des médias électroniques pour abonnement annuel - tarifs de droit d'auteur)	12 321,71 \$
I.C.I. Influence communications inc. (revue de presse écrite)	7 285,49 \$
LCP. (abonnement Le courrier Parlementaire)	2 250,00 \$
Thomson Reuters (la Référence)	2 682,00 \$
Thomson Reuters (mises à jour de l'ouvrage : Accès à l'info loi annotée)	382,00 \$
SOQUIJ (Azimut et plumitifs)	202 801,85 \$
SOQUIJ (L'Express)	825,00 \$
Wilson Lafleur (renouvellement de l'abonnement aux ouvrages : La société par actions au QC, le Code de procédure civile, le Code Civil annoté, la Corporation sans but lucratif et le Code civil du Québec)	1 345,00 \$

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-19

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucune somme n'a été déboursée par la RBQ à cet effet pendant la période.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-20

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
- g) le nombre de visiteurs uniques mensuellement;
- h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines;
- i) la fréquence moyenne de mise à jour;
- j) le responsable du contenu sur le site.

Registre des détenteurs de licence

<https://www.pes.rbq.gouv.qc.ca/RegistreLicences>

- a) **Le nom du site Web** : Registre des détenteurs de licence.
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes ayant conçu le site** : Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (maintenant MCN)
- c) **Les coûts de construction du site** : Aucun coût de construction.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour** : Ces coûts sont compris dans l'entente globale avec le MCN et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte** : Aucun coût de modernisation ou de refonte en 2025-2026.
- h) **Les coûts liés à la réservation de noms de domaines** : Inclus dans l'entente globale avec l'ITQ.

Microsite sur le Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs

<http://www.garantie.gouv.qc.ca/>

- a) **Le nom du site Web** : Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes ayant conçu le site** : CSPQ (maintenant MCN)
- c) **Les coûts de construction du site** : Aucun coût de construction en 2025-2026.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN et le MESS.
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte** : Aucun coût de modernisation ou de refonte en 2025-2026.
- h) **Les coûts liés à la réservation de noms de domaines** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN.

Parcours personnalisé sur le chapitre Bâtiment du Code de sécurité

<http://www.services.rbq.gouv.qc.ca/>

- a) **Le nom du site Web** : Parcours personnalisé sur le chapitre Bâtiment du Code de sécurité.
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes ayant conçu le site** : Timeless Technologies.
- c) **Les coûts de construction du site** : Aucun coût de construction en 2025-2026.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour** :
 - Hébergement et entretien** : 291,66 \$/mois - 3 500 \$/annuellement
 - Mise à jour** : Aucun frais. Les mises à jour sont effectuées à l'interne.
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte** : Aucun frais. Frais de mise à jour du serveur inclus dans l'entente globale.
- h) **Les coûts liés à la réservation de noms de domaines** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN.

Site Web de la Régie du bâtiment du Québec

www.rbq.gouv.qc.ca

- a) **Le nom du site Web** : Site Web de la Régie du bâtiment du Québec.
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes ayant conçu le site** : Le MESS et la firme Infoglobe en 2011.
- c) **Les coûts de construction du site** : Aucun coût de construction.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour** :
 - **Hébergement** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN.
 - **Entretien** : Inclus dans l'entente globale avec le MESS.
 - **Mise à jour** : Aucun coût pour 2025-2026.
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte** : Aucun coût de modernisation ou de refonte en 2025-2026.
- h) **Les coûts liés à la réservation de noms de domaines** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN.

Registre des inspecteurs en bâtiments d'habitation

<https://www.pes.rbq.gouv.qc.ca/RegistreInspecteurs/>

- a) **Le nom du site Web** : Registre des inspecteurs en bâtiments d'habitation
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes ayant conçu le site** : Développement interne (RBQ)
- c) **Les coûts de construction du site** : Aucun coût de construction.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour** : Ces coûts sont compris dans l'entente globale avec le MCN et le MESS.
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte** : Aucun coût de modernisation ou de refonte en 2025-2026.
- i) **Les coûts liés à la réservation de noms de domaines** : Inclus dans l'entente globale avec le MCN.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-21

Pour 2025-2026, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

Sans objet pour la RBQ.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-22

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2025-2026:

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- f) l'objet;
- g) les dates.

Sans objet pour la RBQ.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-26

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2025-2026, ainsi que les prévisions pour 2026-2027 et 2027-2028, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucune somme n'a été reçue par la RBQ en provenance du gouvernement fédéral.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-27

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Les dispositions relatives au versement du boni au rendement exceptionnel ont pris fin. La dernière période de référence visée pour l'octroi du dernier boni au rendement ne pouvait être postérieure au 30 mars 2019. De ce fait, aucun versement de bonis n'a été effectué en 2025-2026.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-28

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat. ·

Du 1er avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucune prime de départ (incluant les montants versés pour bris de contrat) n'a été versée.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-32

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-33

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

a) 63 754,51 \$ du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

b) **Ordres professionnels**

Barreau du Québec

Ordre des architectes du Québec

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Ordre des ingénieurs du Québec

c) 50 employés

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-34

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucune somme n'a été déboursée par la RBQ à cet effet pendant la période.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-35

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Aucun budget prévu pour le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Les coûts pour la mise en œuvre des mesures sont prévus au budget annuel de fonctionnement de la RBQ.

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 est disponible sur le site Internet de la RBQ à l'adresse suivante :

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/plan-action-personnes-handicapees.pdf>

Régie du bâtiment du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

RG-36

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2026-2027 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Budget prévu : 4 000 \$

Sommes investies :

- Contribution annuelle 2025 (Éco Entreprise Québec : 1 3050, 01\$
- Participation financière des producteurs annuelle 2026 (Éco Entreprise Québec) : 1 430\$

Nouveau plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD)

Le Plan d'action de développement durable (PADD) a été mis à jour et adopté en avril 2025 par le conseil d'administration.

Cette révision s'applique exclusivement aux années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. Elle vise à améliorer la qualité du PADD et à ajuster les cibles afin de les rendre plus ambitieuses et exigeantes.

Le PADD comprend huit actions et s'articule autour des deux orientations suivantes :

- Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
- Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

État d'avancement :

#	Action	Indicateur	État d'avancement
1	Renforcer les bonnes pratiques en matière d'économie circulaire dans l'industrie de la construction	Nombres d'actions réalisées annuellement dans le but de renforcer les bonnes pratiques circulaire dans l'industrie de la construction	Réalisé Publication d'un bulletin de veille sur le changement d'usage, la rénovation et la valorisation des bâtiments (au 31 janvier 2026).
		Nombre de téléchargements des nouveaux guides ou documents d'information en lien avec l'économie circulaire diffusés sur les plateformes de la RBQ(Données annuelles)	En cours 184 téléchargements ont été enregistrés au 31 janvier 2026.
2	Soutenir le développement des compétences vertes des entrepreneurs ou constructeurs-propriétaires	Proportion annuelle des examens administrés mesurant des compétences en développement durable	En cours 100 % au 30 septembre 2025 (reddition de comptes mi-parcours)

3	Évaluer la durabilité des interventions structurantes de la RBQ	Proportion des nouveaux projets ou initiatives structurants pour lesquels une évaluation de la durabilité a été réalisée à la phase initiale	En cours 80 % au 30 septembre 2025 (reddition de comptes mi-parcours)
4	Favoriser les acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables	En cours 9 % au 31 janvier 2026
5	Augmenter l'indice de maturité numérique responsable de la RBQ	Indice de maturité numérique responsable	En cours Donnée non disponible au 31 janvier 2026
6	Améliorer la performance de la valorisation des matières résiduelles des bureaux occupés par la RBQ	Nombre d'établissements nouvellement attestés <i>ICI on recycle</i> + ayant atteint le niveau Performance, par année	En cours Troisième demande d'attestation soumise au 31 janvier 2026.
7	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers	Réduction des émissions de GES associés à la flotte de véhicules légers de la RBQ par rapport à la mesure initiale (égale à 30 t éq. CO2)	En cours 8 t éq. CO2 au 30 septembre 2025 (reddition de comptes mi-parcours)
8	Augmenter la part modale du transport actif, du transport collectif et des autres solutions de rechange au voiturage en solo du personnel de la RBQ	Part modale du transport actif, du transport collectif et des autres solutions de rechange au voiturage en solo	En cours Un sondage a été administré au 31 janvier 2026. Les résultats sont en cours d'analyse.

Le Plan d'action de développement durable est disponible sur le site Internet de la RBQ : [Publication du Plan d'action de développement durable 2023-2028 - Régie du bâtiment du Québec \(gouv.qc.ca\)](#)

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-37

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

Remboursement aux employés de 2 691,91 \$ du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RG-38

Concernant toutes mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2025-2026 :

- a) Les sommes dépensées;
- b) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

a) b) Sommes dépensées

La Régie est affiliée au PAE gouvernemental géré par le Secrétariat du Conseil du trésor et pour lequel aucune somme n'a été dépensée.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement : <https://seao.ca/>.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-40

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Il n'y a eu aucun concours en 2025-2026.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-41

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2025-2026 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;

16 employés
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;

Au 31 janvier 2026, les dépenses réelles sont de 1 424 626,64 \$
- d) Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement : <https://seao.ca/>.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-42

Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « Lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :

- a) Les dates;
- b) L'endroit précis;
- c) La liste des personnes présentes;
- d) L'ordre du jour;
- e) Les procès-verbaux;
- f) Les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

f) Séance de travail du conseil d'administration du 15 octobre 2025

Coût total : 5 364,90 \$

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-43

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) Nombre de stagiaires reçus ;
- b) Heures de stages effectués ;
- c) Rémunération totale déboursée.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

- a) Nombre de stagiaires reçus :

Au 31 janvier 2026, on dénombre 21 personnes ayant œuvré comme stagiaires à la RBQ au cours de la période 2025-2026.

- b) Heures de stages effectuées :

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

- c) Rémunération totale déboursée :

Au 31 janvier 2026, la rémunération totale déboursée pour les stagiaires pour la période 2025-2026 s'élève à 237 949,57\$.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-44

Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones :
fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.

Sans objet pour la RBQ.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-47

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

En vertu de l'application de la Loi sur le bâtiment, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ne perçoit aucune amende et ne détient pas de renseignements relatifs à la perception des amendes. Ce volet relève du Bureau des infractions et des amendes (BIA) du ministère de la Justice du Québec. Ce bureau a la responsabilité de produire ces données.

Tarification 2026

Montants des amendes – 2026		
Articles visés	Activités visées	Montants des amendes
196 al. 1	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, dans le cas d'un individu.	1 411 \$ à 7 051 \$
196 al. 1	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, dans le cas d'une personne morale.	4 227 \$ à 21 149 \$
196 al. 2	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, en cas de première récidive, dans le cas d'un individu.	2 820 \$ à 8 459 \$
196 al. 2	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, en cas de première récidive, dans le cas d'une personne morale.	8 459 \$ à 42 292 \$
196 al. 3	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, pour toute récidive additionnelle, dans le cas d'un individu.	8 459 \$ à 25 375 \$
196 al. 3	Contravention à l'article 194, sous réserve des articles 196.1 et 196.1.1, pour toute récidive additionnelle, dans le cas d'une personne morale.	25 375 \$ à 126 880 \$
196.1	Contravention au paragraphe 1° ou 2° de l'article 194, dans le cas d'un individu. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	3 523 \$ à 17 623 \$
196.1	Contravention au paragraphe 1° ou 2° de l'article 194, dans le cas d'une personne morale. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	10 572 \$ à 52 868 \$
196.1.1	Contravention au deuxième alinéa de l'article 56 ou au paragraphe 5° de l'article 194, dans le cas d'un individu. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	14 098 \$ à 105 734 \$
196.1.1	Contravention au deuxième alinéa de l'article 56 ou au paragraphe 5° de l'article 194, dans le cas d'une personne morale. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	42 292 \$ à 211 465 \$

Montants des amendes – 2026		
Articles visés	Activités visées	Montants des amendes
196.2	Constructeur-proprétaire ou entrepreneur qui est partie à un contrat de prêt d'argent, alors que le prêteur refuse ou omet de fournir la déclaration prévue, ou qui sait que ce prêteur ou l'un de ses dirigeants a été déclaré coupable d'un acte criminel ou d'une infraction, dans le cas d'un individu.	7 051 \$ à 35 244 \$
196.2	Constructeur-proprétaire ou entrepreneur qui est partie à un contrat de prêt d'argent, alors que le prêteur refuse ou omet de fournir la déclaration prévue, ou qui sait que ce prêteur ou l'un de ses dirigeants a été déclaré coupable d'un acte criminel ou d'une infraction, dans le cas d'une personne morale.	21 148 \$ à 105 734 \$
197	Contravention au premier alinéa de l'article 35.2, au premier alinéa de l'article 37.1, au premier alinéa de l'article 38, au premier alinéa de l'article 65.2 ou à l'article 65.3, dans le cas d'un individu. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	7 051 \$ à 35 244 \$
197	Contravention au premier alinéa de l'article 35.2, au premier alinéa de l'article 37.1, au premier alinéa de l'article 38, au premier alinéa de l'article 65.2 ou à l'article 65.3, dans le cas d'une personne morale. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	21 148 \$ à 105 734 \$
197.1 par. 1°	Contravention à l'un des articles 46 ou 48, dans le cas d'un individu qui n'est pas titulaire d'une licence ayant la catégorie ou la sous-catégorie appropriée. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	7 051 \$ à 35 244 \$
197.1 par. 1°	Contravention à l'un des articles 46 ou 48, dans le cas d'une personne morale qui n'est pas titulaire d'une licence ayant la catégorie ou la sous-catégorie appropriée. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	21 148 \$ à 105 734 \$
197.1 par. 2°	Contravention à l'un des articles 46 ou 48, dans le cas d'un individu qui n'est pas titulaire d'une licence. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	14 098 \$ à 105 734 \$

Montants des amendes – 2026		
Articles visés	Activités visées	Montants des amendes
197.1 par. 2°	Contravention à l'un des articles 46 ou 48, dans le cas d'une personne morale qui n'est pas titulaire d'une licence. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	42 292 \$ à 211 465 \$
197.2	Quiconque agit à titre de prête-nom, fait appel à un prête-nom ou a un prête-nom parmi ses dirigeants lors d'une demande de licence ou à tout moment pendant la période de validité de cette licence, dans le cas d'un individu. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	14 098 \$ à 105 734 \$
197.2	Quiconque agit à titre de prête-nom, fait appel à un prête-nom ou a un prête-nom parmi ses dirigeants lors d'une demande de licence ou à tout moment pendant la période de validité de cette licence, dans le cas d'une personne morale. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	42 292 \$ à 211 465 \$
197.3	Quiconque, lors d'une demande de permis ou à tout moment pendant la période de validité de son permis, agit à titre de prête-nom, fait appel à un prête-nom ou a un prête-nom parmi ses dirigeants est passible d'une amende, dans le cas d'un individu. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	7 051 \$ à 35 244 \$
197.3	Quiconque, lors d'une demande de permis ou à tout moment pendant la période de validité de son permis, agit à titre de prête-nom, fait appel à un prête-nom ou a un prête-nom parmi ses dirigeants est passible d'une amende, dans le cas d'une personne morale. En cas de première récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double; pour toute récidive additionnelle, ils sont portés au triple.	21 148 \$ à 105 734 \$
198	Défaut de se conformer à une ordonnance rendue en vertu des articles 123, 124 ou 124.1, dans le cas d'un individu.	7 051 \$ à 35 244 \$
198	Défaut de se conformer à une ordonnance rendue en vertu des articles 123, 124 ou 124.1, dans le cas d'une personne morale.	21 148 \$ à 105 734 \$

Montants des amendes – 2026		
Articles visés	Activités visées	Montants des amendes
199 al. 1	Quiconque agit de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité du public, dans le cas d'un individu.	7 051 \$ à 35 244 \$
199 al. 1	Quiconque agit de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité du public, dans le cas d'une personne morale.	21 148 \$ à 105 734 \$
199 al. 2	En cas de récidive, quiconque agit de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité du public, dans le cas d'un individu.	14 098 \$ à 105 734 \$
199 al. 2	En cas de récidive, quiconque agit de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité du public, dans le cas d'une personne morale.	42 292 \$ à 211 465 \$
199.1	Quiconque fournit un renseignement qu'il sait faux ou trompeur à l'occasion d'une communication faite en vertu de l'article 129.2.1 ou contrevient à l'article 129.2.2, dans le cas d'un individu. En cas de récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double.	2 514 \$ à 25 149 \$
199.1	Quiconque fournit un renseignement qu'il sait faux ou trompeur à l'occasion d'une communication faite en vertu de l'article 129.2.1 ou contrevient à l'article 129.2.2, dans le cas d'une personne morale. En cas de récidive, les montants minimums et maximums sont portés au double.	12 573 \$ à 314 360 \$

TABLEAU DES AMENDES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>Art. 46 Sans licence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir donné lieu de croire • Général vs. Sous-traitant sans licence • Offert en vente • Prendre le titre • Sans licence • Soumission <p>Art. 48 COP sans licence</p>	<p>Pers. Physique 11 461 à 85 945 \$</p> <p>Pers. Morale 34 378 à 171 889 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 11 682 à 87 604 \$</p> <p>Pers. Morale 35 041 à 175 206 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 11 803 à 88 515 \$</p> <p>Pers. Morale 35 405 à 177 028 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 12 087 à 90 648 \$</p> <p>Pers. Morale 36 258 à 181 294 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 12 852 \$ à 96 386 \$</p> <p>Pers. Morale 38 553 \$ à 192 770 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 13 460 \$ à 100 945 \$</p> <p>Pers. Morale 40 377 \$ à 201 888 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 13 823 \$ à 103 671 \$</p> <p>Pers. Morale 41 467 \$ à 207 339 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 14 098 \$ à 105 734 \$</p> <p>Pers. Morale 42 292 \$ à 211 465 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>
<p>Art. 46 Hors-catégorie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir donné lieu de croire • Général vs. Sous-traitant hors-catégorie • Offert en vente • Prendre le titre • Hors-catégorie • Soumission <p>Art. 48 COP hors-catégorie</p>	<p>Pers. physique 5 730 à 28 647 \$</p> <p>Pers. morale 17 189 à 85 945 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. physique 5 841 à 29 200 \$</p> <p>Pers. morale 17 521 à 87 604 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. physique 5 902 à 29 504 \$</p> <p>Pers. morale 17 703 à 88 515 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. physique 6 044 à 30 215 \$</p> <p>Pers. morale 18 130 à 90 648 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 6 427 \$ à 32 128 \$</p> <p>Pers. morale 19 278 \$ à 96 386 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. physique 6 731 \$ à 33 648 \$</p> <p>Pers. morale 20 190 \$ à 100 945 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. physique 6 913 \$ à 34 556 \$</p> <p>Pers. morale 20 735 \$ à 103 671 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>	<p>Pers. Physique 7 051 \$ à 35 244 \$</p> <p>Pers. Morale 21 148 \$ à 105 734 \$</p> <p><i>Art. 197.1</i></p>

TABLEAU DES AMENDES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>Art. 53 Omission d'informer structure juridique</p> <p>Art. 67 • Modification renseignement ou document • Répondant • Structure juridique</p> <p>Art. 49 al2 Proprio travaux • Inst. électricité • Inst. gaz • Inst. pétrolière</p> <p>Art. 57.1 Affichage</p> <p>Art. 194 (4) Entrave</p>								
<p>Art. 56 Céder sa licence</p> <p>Art. 194 (5) • Utilisé le numéro de licence • Utilisé le nom</p>	<p>Pers. Physique 1 147 à 5 730 \$</p> <p>Pers. Morale 3 438 à 17 190 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 169 à 5 841 \$</p> <p>Pers. Morale 3 504 à 17 522 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 181 à 5 902 \$</p> <p>Pers. Morale 3 540 à 17 704 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 209 à 6 044 \$</p> <p>Pers. Morale 3 625 à 18 131 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 286 \$ à 6 427 \$</p> <p>Pers. Morale 3 854 \$ à 19 279 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 347 \$ à 6 731 \$</p> <p>Pers. Morale 4 036 \$ à 20 191 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 383 \$ à 6 913 \$</p> <p>Pers. Morale 4 145 \$ à 20 736 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>	<p>Pers. Physique 1 411 \$ à 7 051 \$</p> <p>Pers. Morale 4 227 \$ à 21 149 \$</p> <p><i>Art. 196</i></p>
	<p>Pers. Physique 11 461 \$ à 85 945 \$</p> <p>Pers. Morale 34 378 \$ à 171 889 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 11 682 \$ à 87 604 \$</p> <p>Pers. Morale 35 041 \$ à 175 206 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 11 803 \$ à 88 515 \$</p> <p>Pers. Morale 35 405 \$ à 177 028 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 12 087 \$ à 90 648 \$</p> <p>Pers. Morale 36 258 \$ à 181 294 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 12 852 \$ à 96 386 \$</p> <p>Pers. Morale 38 553 \$ à 192 770 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 13 460 \$ à 100 945 \$</p> <p>Pers. Morale 40 377 \$ à 201 888 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 13 823 \$ à 103 671 \$</p> <p>Pers. Morale 41 467 \$ à 207 339 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>	<p>Pers. Physique 14 098 \$ à 105 734 \$</p> <p>Pers. Morale 42 292 \$ à 211 465 \$</p> <p><i>Art. 196.1.1</i></p>

TABLEAU DES AMENDES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p><u>Art. 65.2</u> Licence restreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir soumissionné • Conclure un contrat <p><u>Art. 65.3</u> Licence restreinte Général vs. Sous-traitant</p>	<p>Pers. physique 5 730 à 28 647 \$</p> <p>Pers. morale 17 190 à 85 945 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 5 841 à 29 200 \$</p> <p>Pers. morale 17 522 à 87 604 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 5 902 à 29 504 \$</p> <p>Pers. morale 17 704 à 88 515 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 6 044 à 30 215 \$</p> <p>Pers. morale 18 131 à 90 648 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 6 427 \$ à 32 128 \$</p> <p>Pers. morale 19 279 \$ à 96 386 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 6 731 \$ à 33 648 \$</p> <p>Pers. morale 20 191 \$ à 100 945 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. physique 6 913 \$ à 34 556 \$</p> <p>Pers. morale 20 736 \$ à 103 671 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>	<p>Pers. Physique 7 051 \$ à 35 244 \$</p> <p>Pers. Morale 21 148 \$ à 105 734 \$</p> <p><i>Art. 197</i></p>
<p><u>Art. 194 (1)</u> Demande de licence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausse déclaration • Omettre des renseignements <p><u>Art. 194 (2)</u> Document prescrit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausse déclaration • Usage document faux 	<p>Pers. Physique 2 864 à 14 325 \$</p> <p>Pers. Morale 8 593 \$ à 42 972 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 919 à 14 601 \$</p> <p>Pers. Morale 8 759 à 43 801 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 949 à 14 753 \$</p> <p>Pers. Morale 8 850 à 44 257 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 3 020 à 15 109 \$</p> <p>Pers. Morale 9 063 à 45 324 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 3 211 \$ à 16 065 \$</p> <p>Pers. Morale 9 637 \$ à 48 193 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 3 363 \$ à 16 825 \$</p> <p>Pers. Morale 10 093 \$ à 50 473 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 3 454 \$ à 17 279 \$</p> <p>Pers. Morale 10 366 \$ à 51 836 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>	<p>Pers. Physique 3 523 \$ à 17 623 \$</p> <p>Pers. Morale 10 572 \$ à 52 868 \$</p> <p><i>Art. 196.1</i></p>
<p><u>Art. 129.2.1</u> Fournir des renseignements faux</p> <p><u>Art. 129.2.2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercer des représailles • Menacer de représailles 	<p>Pers. Physique 2 044 à 20 442 \$</p> <p>Pers. Morale 10 221 à 255 525 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 083 à 20 837 \$</p> <p>Pers. Morale 10 418 à 260 457 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 105 à 21 054 \$</p> <p>Pers. Morale 10 526 à 263 166 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 156 à 21 561 \$</p> <p>Pers. Morale 10 780 à 269 508 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 292 \$ à 22 926 \$</p> <p>Pers. Morale 11 462 \$ à 286 568 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 400 \$ à 24 010 \$</p> <p>Pers. Morale 12 004 \$ à 300 123 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 465 \$ à 24 658 \$</p> <p>Pers. Morale 12 328 \$ à 308 226 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>	<p>Pers. Physique 2 514 \$ à 25 149 \$</p> <p>Pers. Morale 12 573 \$ à 314 360 \$</p> <p><i>Art. 199.1</i></p>

TABLEAU DES AMENDES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Art. 197.2 Prête-nom	Pers. Physique 11 461 à 85 945 \$ Pers. Morale 34 378 à 171 889 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 11 682 à 87 604 \$ Pers. Morale 35 041 à 175 206 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 11 803 à 88 515 \$ Pers. Morale 35 405 à 177 028 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 12 087 à 90 648 \$ Pers. Morale 36 258 à 181 294 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 12 852 \$ à 96 386 \$ Pers. Morale 38 553 \$ à 192 770 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 13 460 \$ à 100 945 \$ Pers. Morale 40 377 \$ à 201 888 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 13 823 \$ à 103 671 \$ Pers. Morale 41 467 \$ à 207 339 \$ <i>Art. 197.2</i>	Pers. Physique 14 098 \$ à 105 734 \$ Pers. Morale 42 292 \$ à 211 465 \$ <i>Art. 197.2</i>
Art. 200 Aide à la commission d'une infraction (actes)	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée
Art. 201 Aide à la commission d'une infraction (encouragements)	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée	Même amende que l'infraction reprochée

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-48

Indiquer la valeur des actifs possédés ; meubles et immeubles.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Immeubles

La RBQ n'est pas propriétaire d'immeubles. La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Meubles

La valeur nette comptable des meubles au 31 janvier 2026 est 179 773 \$.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION

RG-50

Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, veuillez indiquer :

- a) le nombre de missions de recrutement effectuées à l'étranger, en précisant les pays visés et les secteurs d'emploi concernés;
- b) les sommes dépensées pour les activités de recrutement international (missions, agences, consultants, publicité, relocalisation, accompagnement);
- c) le nombre de contrats conclus avec des firmes externes pour soutenir le recrutement à l'étranger;
- d) les catégories d'emploi pour lesquelles un recrutement international a été jugé nécessaire;
- e) le taux de rétention après 12 et 24 mois des personnes recrutées à l'étranger;
- f) toute directive ou orientation ministérielle émise au cours de cette période concernant la réduction, le maintien ou l'augmentation du recours au recrutement international;

La Régie du bâtiment du Québec n'a mené aucune mission de recrutement à l'étranger.

Régie du bâtiment du Québec
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION**

RG-51

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Les comités formés par la RBQ qui ont été actifs entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 sont énumérés en annexe de la présente fiche, avec leur mandat et les organismes participants.

**Liste des comités formés par la RBQ et actifs en 2025-2026
(du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026)**

Nom du comité	Mandat	Ministères et organismes participants
Comité directeur OPHQ-RBQ	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les travaux pour améliorer les exigences en matière d'accessibilité 	Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les modifications proposées au Code de construction en matière d'accessibilité et formuler des recommandations. - Soulever des enjeux relatifs à l'accessibilité et à la sécurité des bâtiments. 	Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) Représentants de ministères et organismes, Représentants d'associations représentant les droits des personnes handicapées Représentants d'associations de propriétaires et gestionnaires d'immeubles
Comité technique sur l'électricité (CCP-Électricité)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les modifications proposées au Code Canadien de l'Électricité (CSA C22.1) et formuler des recommandations. - Soulever des enjeux relatifs aux problématiques d'application du Chapitre V-Électricité du Code de construction et du Chapitre II-Électricité du Code de sécurité. 	Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ); Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPO); Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ); Association des constructeurs – propriétaires en électricité et des électriciens d'entretien du Québec (ACPÉÉEQ); Association internationale des inspecteurs et inspectrices en électricité (AIIIE); Hydro-Québec; Association des fabricants et manufacturiers de produits électriques (Electro-Fédération); Association des Consommateurs pour la Qualité dans la Construction (ACQC); Association Canadienne de normalisation (CSA-Certification de produits) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) M/O : CNESST, MSP, SHQ, SQI, MRNF Autres : FPInnovations
Comité consultatif sur la construction en bois (18 étages)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la Politique d'intégration du bois dans la construction des bâtiments et d'ouvrages de génie civil publiques, parapublics et privés. - Soutenir l'évolution de la réglementation québécoise - Publier de fiches techniques explicatives sur la construction en bois. 	
Comité directeur HQ-CMEQ-RBQ (et sa table d'arrimage technique)	Explorer les enjeux qui peuvent toucher la réglementation et l'innovation dans le secteur de l'électricité au Québec.	Hydro-Québec; Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)
Comité directeur efficacité énergétique	En lien avec le Plan pour une économie verte 2030 (PEV), assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière de transition climatique et énergétique dans les bâtiments au Québec	MELCCFP

**Liste des comités formés par la RBQ et actifs en 2025-2026
(du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026)**

Nom du comité	Mandat	Ministères et organismes participants
Table de concertation RBQ-Associations municipales et comités techniques sur les codes de construction et de sécurité	Adopter un seul code de construction et un seul code de sécurité applicables partout au Québec	Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) Union des municipalités du Québec (UMQ) Villes de Gatineau, Montréal, Québec, Sainte-Julie, Val-d'Or, Repentigny, Rimouski; MRC de la Vallée du Richelieu, MRC Marguerite d'Youville
Comité consultation CNB-CNPI-CNP	Consultations des Ministères, organismes et industrie sur les changements proposés en vue de l'adoption des codes 2025	MO Autres membres de l'industrie
Comité stratégique RBQ-MSSS-MSP-Santé Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les irritants et les enjeux pour les RPA concernant l'application des exigences découlant du Code de construction et de sécurité; - Prioriser les sujets qui seront analysés par un comité de travail qui lui fera recommandation; - Travailler en synergie pour faciliter les activités sous la responsabilité des RPA; - Mettre de l'avant des solutions adaptées à la réalité des RPA pour assurer la qualité des bâtiments et la sécurité du public, et ce, dans l'esprit des exigences découlant du Code; - Soutenir l'application des exigences découlant du code de construction et de sécurité en identifiant des outils de communications (bulletin, guide et autres activités de soutien); - Maintenir la collaboration pour l'évolution de la réglementation applicable aux RPA. 	Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) Regroupement québécois des résidences pour âgés (RQRA) Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
Commission Canadienne d'évaluation des matériaux de construction (CCEMC)	<p>Offrir des conseils au Centre canadien de matériaux de construction(CCMC) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise à jour d'un système d'examen de produits nouveaux ou existants tenant compte de leurs fonctions et utilisations prévues; - Le soutien de solutions de rechange cohérentes et conformes aux codes de construction provinciaux et territoriaux; et - L'utilisation efficace du Recueil d'examens de produits du CCMC. 	CNRC Conseil Canadien des normes Représentants de provinces (BC, Ontario, Atlantique, Prairies) Représentants de l'industrie Principaux utilisateurs

**Liste des comités formés par la RBQ et actifs en 2025-2026
(du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026)**

Nom du comité	Mandat	Ministères et organismes participants
Comité coordonnateur inspection	Établir la vision devant soutenir un nouveau modèle d'inspection des travaux de construction au Québec	Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) Corporation des maîtres mécaniciens tuyauteurs du Québec (CMMTQ) Ordre des architectes du Québec (OAQ) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) Garantie construction résidentielle (GCR)
Comité consultatif provincial permanent sur les installations sous pression, volet installateurs (restreint)	Suivre l'évolution des nouvelles technologies dans le domaines des installations sous pression et évaluer les risques et opportunités qui y sont associés.	CMMTQ
Comité surveillance mécanicien de machinerie fixe et réfrigération	Suivre l'évolution des nouvelles technologies et assurer la mise à jour de la surveillance requise pour assurer la sécurité des installations de réfrigération.	CETAF
Comité - vice-présidence aux enquêtes et Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)	Discuter d'enquêtes où au moins une des deux corporations est impliquées.	Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)
Comité Directeur – ACCES construction (Actions concertées pour contrer les économies souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> - Établir les orientations et les priorités d'action pour lutter contre l'évasion fiscale, le travail au noir et le non-respect des autres obligations légales dans le secteur de la construction. - Assurer et optimiser l'échange d'information entre les MO 	Commission de la construction du Québec (CCQ) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Ministère des Finances (MFQ) Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) Revenu Québec (RQ) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Autorité des marchés publics (AMP) Registraire des entreprises du Québec (REQ)
Accès-construction (Volet-renseignement)	Faciliter l'échange de renseignements sur des dossiers de renseignements pour contrer les économies souterraines dans le secteur de la construction.	CCQ Revenu Québec AMP CNESST UPAC